www.cpts-mulhouse-agglo.frcontact@cpts-mulhouse-agglo.fr

Date	Version (002)	Aut	teurs
Septembre 2024	Durée de validité 09/2024 09/2025	GUIDOUM Mabrouka ARSLAN Teyfik AVOMO Nancy	CHAMPENIER Rachel TRYSISZEWSKI Frédéric

Ce document a été rédigé sur la base de guide méthodologique d'élaboration du plan Al gestion de Calise Sanitaire des CPTS élaboré par : URPS ML PACA - ARS PACA- CESU13/ ARS Grand Est

PLAN DE GESTION DE CRISE SANITAIRE DE LA CPTS MULHOUSE AGGLOMÉRATION





Table des matières

Table des matières

TABL	LE DES MATIERES	1
TABI	LE DES MATIERES	1
I. MA	LES POINTS REVUS LORS DE LA MISE A JOUR DU PLAN DE GESTION DES CRISES DE LA CPTS	
II - É	COSYSTEME DE LA CPTS	4
A. B	CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE DE LA CPTS MA	. 10 . 10 . 10 . 11 . 12
	Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électriques, coupure réseau téléphonique, coupur réseau d'eau Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire	. 14 . 14 . 14 . 15



FICHE D'IDENTITÉ DE LA CPTS MA				
Nom de la CPTS	CPTS Mulhouse Agglomération			
Forme juridique	Association Loi 1908			
RNA n°	Registre des associations de Mulhouse Volume 97 folio 133			
N° SIRET	891 071 805 00024			
Adresse de son siège social	Business Campus – Entrée A 1er étage – Bureaux 1.7, 1.10 et 1.11 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE			
Référent SSE (identité et coordonnées)	Dr Rachel CHAMPENIER Directrice de la CPTS Mulhouse Agglomération 06 95 36 38 28 directrice@cpts-mulhouse-agglo.fr			
Coordonnées :	03 67 26 75 50			
- Téléphoniques	Numéro dédié à la gestion de crise : 09 52 92 22 39			
- E-mail	contact@cpts-mulhouse-agglo.fr			
- Site internet	www.cpts-mulhouse-agglo.fr			
Contractualisation à l'ACI le	14 décembre 2020			

I. LES POINTS REVUS LORS DE LA MISE A JOUR DU PLAN DE GESTION DES CRISES DE LA CPTS MA

La première partie du document est dans l'ensemble un ensemble d'informations données par l'ARS

 Dispositif ORSAN (ajout des nouveaux points mentionnés dans le document de l'ARS)

La seconde partie du document porte la sur la gestion des risques par la CPTS

II- Ecosystème de la CPTS

- Ecosystème des CPTS (tableau du nombre d'habitant selon INSEEC 2024)
- Mise à jour des risques d'inondation, risques de mouvement de terrain, risques technologiques (En plus de la carte, de nouvelles informations sur le risque d'inondation dans le Haut-Rhin ont été publiées le sur le site officiel (préfet Haut-Rhin)

B- Cartographie des ressources du territoire de la CPTS MA

 Modalités de recensement de l'offre matériel (ajout de nouveau éléments dans la liste déjà existante)

D- Identification des ressources externes au territoire de la CPTS



Partie inexistante sur le précédent document, ajoutée et écris en fonction des recommandations du guide de l'ARS

III-A- Constitution de la cellule de crise

• Fonctions et missions des membres de la cellule de crise (mise à jour du tableau des membres de la cellule de crise (référents et contacts)

C- Les outils de réponses (En attente de mise à jour à car lié a la partie sur le matériel)

III-Formation à la gestion de crise et intégration aux exercices départementaux de crise

Partie inexistante sur le document précédent en attente de finition (Après séance de formation de cellule de crise)

IV: Pilotage de la crise/ Dispositif de gestion de crise

- Définition, Objectif et enjeux (partie ajoutée selon le document de l'ARS)
- Modalités de déclenchement (partie ajoutée selon le document de l'ARS)
- Organisation de la communication: partie inexistence sur le document précédent, qui recense les moyens de communication mis en place par la CPTS pour la communication en cas de crise sanitaire

V- Fonctionnement opérationnel de la cellule de crise

Mise à jour des fiches de référent selon le document guide de l'ARS

VI-Adaptation de la crise (Partie inexistante sur le document précédent, qui décrit l'adaptations de la réaction à mettre en place en fonction de la crise survenue, selon le guide de l'ARS)

- A-Identifier les besoins en santé et mobiliser les moyens proportionnés
 - Gradation 1 « endiguement » : augmentation de la mobilisation à structure d'organisation constante
 - Gradation2 « atténuation de la crise » : création de structures dédiées
- B- Mobiliser les moyens proportionnés en fonction de la gravité de l'évènement
- C- Adapter les circuits et les lieux selon la gradation constatée
- D- Proposer une réponse sanitaire au besoin émergent et assurer la continuité des soins (qui montre le rôle de RH que joue la CPTS grâce à sa base de données sur les professionnels de santé de sa zone d'action et le recensement des locaux disponibles en cas de crise)

VII-E RETEX et réévaluation du dispositif

- Les objectifs RETEX
- La conduite RETEX
- Les outils méthodologiques



II - ÉCOSYSTEME DE LA CPTS

L'objectif de la démarche consiste pour la CPTS à analyser les risques et menaces potentielles sur son territoire en prenant en compte les particularités territoriales et les ressources locales disponibles de son territoire.

La finalité est d'identifier des capacités de réponse afin de pouvoir adapter une stratégie de réponse à une situation de crise donnée.

La CPTS Mulhouse Agglomération est une CPTS de Taille 4+ qui œuvre sur un territoire de 274 000 habitants.

Située dans le département du Haut Rhin, elle couvre les communes suivantes :

Commune	Code postal	Nombre d'habitant
Bantzenheim	68490	1618
Battenheim	68390	1566
Berrwiller	68500	1257
Bollwiller	68540	4109
Bruebach	68440	1044
Brunstatt-Didenheim	68350	8172
Chalampé	68490	987
Baldersheim	68390	2607
Dietwiller	68440	1417
Eschentzwiller	68440	1493
Feldkirch	68540	1000
Flaxlanden	68720	1391
Galfingue	68990	811
Habsheim	68440	5055
Heimsbrunn	68990	1336
Hombourg	68490	1351



Commune	Code postal	Nombre d'habitant
Illzach	68110	14829
Kingersheim	68260	13178
Lutterbach	68460	62261
Morschwiller-le-Bas	68790	3642
Mulhouse	68200	106341
Niffer	68680	970
Ottmarsheim	68490	1995
Petit-Landau	68490	823
Pfastatt	68120	10237
Pulversheim	68840	3080
Reiningue	68950	1951
Richwiller	68120	3704
Riedisheim	68400	12163
Rixheim	68170	13795
Ruelisheim	68270	2453
Sausheim	68390	5528
Staffelfelden	68850	4061
Steinbrunn-le-Bas	68440	851
Ungersheim	68190	2432
Wittelsheim	68310	10334
Wittenheim	68270	15262
Zillisheim	68720	2514
Zimmersheim	68440	1059

Tableau 1: Les différentes communes et nombre d'habitants du territoire de la CPTS MA _Source CPTS MA



A. Cartographie des risques du territoire de CPTS MA

a) Les risques naturels

1) Le risque sismique



Figure 1 Représentation des zones sismiques

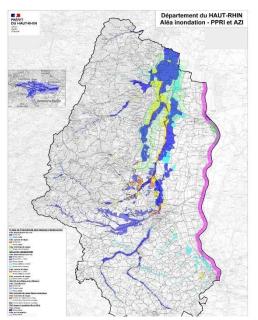


Figure 2: Représentation du risque inondation en Alsace

<u>Toutes les communes haut-rhinoises sont concernées</u>:

63% en risque modéré (zone 3)

37 % en risque moyen (zone 4)

Zone la plus active : le Sundgau

Dans la majeure partie du Haut-Rhin le risque sismique est de **niveau 3**, c'est-à-dire modéré. Ce ne sont que les zones de **Bruebach**, **Flaxladen**, **Steinbrunn-le-bas** et **Zillisheim** qui sont des zones à risque de **niveau 4**.

Le risque sismique

2) Le risque inondation

Selon les données actuelles (20/02/2024), Le risque d'inondation constitue le principal risque naturel majeur dans le département du Haut-Rhin, impactant les deux tiers des communes. En effet, 239 communes du Haut-Rhin sont exposées à un risque d'inondation et de montée des eaux souterraines, dont 166 communes à un risque de coulées d'eaux boueuses (essentiellement piémont vosgien et Sundgau).

124 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé.

Aussi, un certain nombre de ces communes bénéficie d'une réglementation visant à maîtriser l'urbanisation en zone inondable.

<u>Liste des barrages</u>:

Barrage du Lac Blanc, Barrage du Lac Noir, Barrage du Forlet, Barrage du Lac Vert, Barrage du Schiessrothried, Barrage de Altenweiher, Barrage de Kruth-Wildenstein, Barrage de la Lauch, Barrage du Ballon, Barrage du Lac des Perches, Barrage du

Grand et petit Neuweiher, Barrage de l'Alfeld, Barrage de Michelbach Digue du Rhin. <u>Le risque</u> inondation



3) Le risque mouvement de terrain

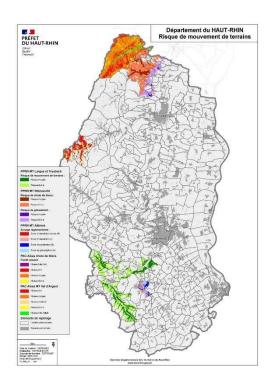


Figure 3: Représentation du risque de mouvement de terrain

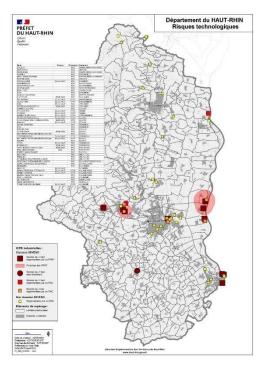


Figure 4: Représentation du risque technologique dans le Haut-Rhin

Le Haut-Rhin est exposé aux divers risques de mouvements de terrain liés à des facteurs géomorphologiques, géologiques et hydrologiques.

Les chutes de blocs:

Les Vosges, le Jura Alsacien et les collines sousvosgiennes.

Les glissements de terrain:

Les Vosges, les collines sous-vosgiennes et le Sundgau.

Les affaissement et effondrements :

Les zones les plus concernées sont celles situées au droit des anciennes mines.

Le risque mouvement de terrain

b) Les risques technologiques

Les 16 établissements classés SEVESO seuil haut sont répartis sur 12 sites dans le département du Haut-Rhin. Parmi ces derniers, 8 ont été soumis à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), tous validés.

Les établissements classés SEVESO dans la M2A :

SEVESO II - seuil bas

LINDE France – CHALAMPE, EUROGLAS SA – HOMBOURG, VARO ENERGIE – RIEDISHEIM, BOLLORE ENERGIE – RIEDISHEIM, TYM – ILLZACH

SEVESO II <u>– seuil haut</u>

EPM – ILLZACH/SAUSHEIM, BUTACHIMIE S.N.C – CHALAMPE, RHODIA OPERATION – Ets de CHALAMPE, PEC RHIN – OTTMARSHEIM, TYM – HOMBOUR,

Le risque industriel

Carte n°4 : Représentation du risque technologique dans le Haut-Rhin



1) Le risque lié au transport

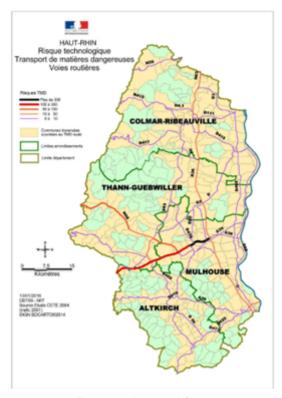


Figure 5: Représentation du risque lié au transport en Alsace

Voies routières:

Départementales : D2 / D3/ D4.1/ D20/ D39 / D 52/ D105 /D111/ D415 / D417/ D432 / D466 / D468 / D83

Nationales: N 59 / N66 / N83

Autoroutes: A35/ A36

Voies fluviales:

Rhin

Grand Canal d'Alsace Canal de Huningue

Voies ferrées:

MULHOUSE / COLMAR RHIN /MULHOUSE / ALTKIRCH SUISSE/MULHOUSE/THANN

<u>Le risque TMD (Transport Marchandise Dangereuse)</u>

2) Le risque nucléaire

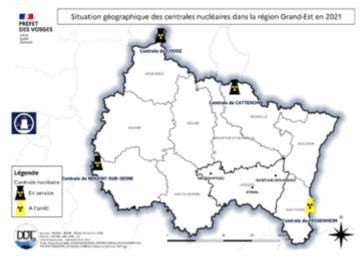


Figure 6: Représentation du risque nucléaire dans la région du Grand Est

Communes situées dans un rayon de 10 km : CHALAMPE

Le risque nucléaire (2015 / changement depuis l'arrêt de Fessenheim en 2020)
SINON: DDRM Vosges (MAJ 2021)

La centrale nucléaire de FESSENHEIM est à l'arrêt mais tant que la zone n'est pas démantelée et déclarée sans risque, on considère le risque toujours présent.3) <u>Le</u>

www.cpts-mulhouse-agglo.frcontact@cpts-mulhouse-agglo.fr

Risque rupture de barrage



Figure 7: Représentation du risque de rupture de barrage en Alsace

Quatre barrages de **classe A** (A à D, A étant le plus grand risque) sont présents sur le territoire du département du Haut-Rhin : Kruth-Wildenstein (11,6 millions de m3, 38,5 mètres de haut), Michelbach (7,3 millions de m3, 23 m), Lac de la Lauch (690 000 m3, 22 m) et le Lac d'Alfeld (800 000 m3, 23 m).

Classé B : Digues de canalisation, écluses, usines et barrages des biefs de Kembs, Ottmarsheim, Fessenheim et Vogelgrun (Grand Canal d'Alsace).

Classé C: Barrages de la station de transfert d'énergie par pompage EDF du lac Noir, du Grand Neuweiher, du Ballon, de l'Altenweiher, du Lac Vert, du Schiessrothried, des Perches, du Forlet. Trois bassins de rétention des crues sur les communes de Bisel, de Brunstatt et de Hagenthal-le-Bas.

Les barrages **classés D** sont de moindre importance : quelques barrages des Vosges, des bassins de rétention (notamment dans le Sundgau) ou des barrages d'étangs (vallée de la Largue par exemple).

Le risque rupture de barrage

TABLEAU RISQUE MAJEURS RECAPITULATIF:

Tableau de recensement des différents risques ainsi que les liens pour les retrouver :

Risque	Lien / Carte / Recensement
Allergie au pollen	https://www.pollens.fr/ -> Risque par région -> Grand Est -> Mulhouse
Feux de forêt	https://feuxdeforet.fr/cartes/risque-incendie/
Disponibilité des	https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-
médicaments	sante/medicaments
Syndromes Grippaux / Diarrhée Aigüe / Varicelle / Infection Respiratoire Aigüe	https://www.sentiweb.fr/france/fr/?page=table&maladie=25 Sélectionner Maladie / Indicateur Maladie / Indicateur: Syndromes Grippaux (1985 - en cours) Indicateur: Sélectionner Alsace Région (niveaux NUTS2) Alsace Aquitaine Auvergne Basse-Normandie Mettre à jour le graphique
Séisme	https://www.franceseisme.fr/donnees/intensites/carte.php

Tableau 1: Récapitulatif des risques majeurs



B - Cartographie des ressources du territoire de la CPTS MA

Sont recensés dans <u>Annexes plan de gestion de crise</u> (Annexe 3a), les établissements de santé, les établissements médico-sociaux et leur niveau d'intervention en cas de survenue d'une SSE.

Identification et recensement des collectivités territoriales, les communes, le département, présents sur le territoire de la CPTS MA qui interviennent dans la gestion de crise et avec lesquelles la CPTS peut être amenée à travailler sa conduite de crise.

Identification de futurs interlocuteurs qui interviennent en cas de SSE (Les coordonnées sont indiquées dans <u>l'annexe 1</u>).

Autres ressources identifiées par la CPTS en intra territorial :

Présence de structures d'exercice coordonné (MSP, ESP, ESS, CDS) sur le territoire :

Oui

Autres ressources identifiées par la CPTS en extraterritorial :

Présence d'une interCPTS sur le département :

Oui

La forme de cette interCPTS (forme juridique) :

Association loi 1908 « collectif CPTS 68 »

La CPTS fait-elle partie de cette inter CPTS?

Oui

Quelles modalités de travail sont prévues avec les autres CPTS du département, indépendamment d'une formalisation d'interCPTS :

Réunion mensuelle des coordinateurs d'Alsace

Des actions communes ou mutualisation (matériels) pourront être envisagées dans le cadre d'une gestion de crise.

Présence de référents SSE dans les autres CPTS du département :

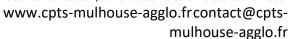
R Oui

Modalités de travail prévues avec ces référents :

Réunion de coordination sous l'égide de l'ARS Grand Est et en cas de survenue de crise

Dispositif d'Appui à la Coordination présent sur le département R **Oui**

Présence d'un Service d'Accès aux Soins (SAS) effectif sur le département :





R Oui

Ci-après recensement des ressources humaines et matérielles sur l'agglomération mulhousienne pour établir une réponse rapide et efficace en cas de SSE, dans l'objectif de permettre une adaptation aux nouveaux besoins de prise en charge.

Le recensement préalable permet une planification optimale de l'utilisation des ressources existantes et une évaluation rapide de la capacité de réponse de la ville pour la prévention et le contrôle de la SSE déclarée.

Le recensement des moyens humains susceptibles d'être mobilisés

Communes	Nombre d'habitants	Médecins Généralistes	Médecins Spécialiste s	Infirmier s	Sage-femme	Masseurs Kinésithérapeute s	Orthophoniste s	Pharmacien	Laboratoires
Baldersheim	2 636	4				1	2	1	
	1 605			3	1	1		1	
Battenheim	1 580	3		2		2	1		
Berrwiller	1 204								
Bollwiller	4 119	2		8		4		1	
Bruebach	1 048					1			
Brunstatt-Didenheim	8 168	8	2	8	1	13	3	2	2
Chalampé	978	1							
Dietwiller	1 422								
Eschentzwiller	1 476	4		3		5			
Feldkirch	999								
Flaxlanden	1 415	1							
Galfingue	816					1			
Habsheim	5052	4		2		3	2	1	
Heimsbrunn	1 333	2		1					
Hombourg	1 348					1			
Illzach	14 380	8	1	15	2	12	2	4	1
Kingersheim	13 230	8	3	18	1	7	4	3	1
Lutterbach	6 237	4		8		4	6	1	
Morschwiller-le-Bas	3 648	4		4		4		1	
Mulhouse	108 038	112	263	133	10	87	20	36	12
Niffer	953								
Ottmarsheim	1 985	2		5		3		1	
Petit-Landau	826								
Pfastatt	10 054	5		12		7		2	1
Pulversheim	3 097	2		4		2		1	
Reiningue	1 986	1		1		6		1	
Richwiller	3 680	1		4		2		1	
Riedisheim	12 258	13	14	16		17	5	3	2
Rixheim	14 020	9	14	15	2	28	4	4	2
Ruelisheim	2 384	2		4		5	1	1	
Sausheim	5 487	4		9		5	1	1	
Staffelfelden	4 053			4		1		1	
Steinbrunn-le-Bas	830								



Communes	Nombre d'habitants	Médecins Généralistes	Médecins Spécialiste s		Sage-femme	Masseurs Kinésithérapeute s	Orthophoniste s	Pharmacien	Laboratoires
Ungersheim	2 422	1		3		4		1	
Wittelsheim	10 358	3		9	1	9	3	2	1
Wittenheim	15 065	5	8	16	2	4	1	4	1
Zillisheim	2 524	5		1		3	1	1	
Zimmersheim	1 053								
TOTAL	252 581	201	303	287	18	220	50	70	21
						1170			

Tableau 2: Recensement des moyens humains

Le recensement des moyens matériels susceptibles d'être mobilisés

- Locaux mobilisables en cas de besoin de stockage,
- Locaux mobilisables en cas de nécessité d'ouvertures ou de création de structures dédiées.

Liste des salles de réunions sur le périmètre M2A à retrouver dans <u>Annexes plan de gestion</u> <u>de crise</u> (annexe 3 c)

Modalités de recensement de l'offre en matériel

Dans le cadre du recensement de l'offre en matériel dans le territoire, nous avons préparé dans un premier lieu une proposition de liste de matériels et dispositifs nécessaires qui a été classé selon les 5 typologies de crise sanitaire, cette liste sera communiquée début 2024 aux professionnels de santé et il leur sera demandé d'indiquer leur disponibilité en matériel grâce à la mise en place en 2024 d'un « outil déclaratif en ligne » pour faciliter l'identification de matériel disponible sur le territoire. Une relance régulière sera opérée pour solliciter la déclaration dans cet outil en ligne.

Typologies de crise sanitaire	Produits et matériels
	Matériel chirurgical
	Benzodiazépines
Dissois	Neuroleptiques
Blessés	Pansements de différents types/ bandages /attelles
somatiques ou psychiques	Plâtre / attelle plâtrée
psychiques	Antiseptiques/ désinfectants
	Oxymètres
	Spiromètres
	Vaccins antigrippaux
Prise en charge	Tests rapides d'orientation diagnostique, TROD grippe
de malades,	Masques + gel hydroalcooliques
épidémie	Oseltamivir
	Sérum salé isotonique



Typologies de crise sanitaire	Produits et matériels
	Tensiomètre
	ECG et Dopplers
	Anti-inflammatoires
	Bronchodilatateurs (Ventoline)
	Saturomètre
	Thermomètres
	EPI (tenu étanche imperméable aux liquides), sur bottes
	Protection des yeux et des voies respiratoires
	Respirateurs artificiels
	Produit hydroalcoolique
Agent infectieux	Matériel de laboratoire
émergent	Tests rapides de détection d'antigènes
omorgone	Médicaments utilisés en soins intensifs (analgésiques, antibiotiques, relaxants
	musculaires, anesthésiques, médicaments de réanimation, etc.)
	Écran de protection oculaire et facial large / lunettes couvrantes
	Gants nitriles
	Masques FFP2 / FFP3, Cagoule de fuite
	Tenue de protection NRBC (scaphandre GR)
	Appareil normal de protection à visière panoramique ANP VP
	Masque de protection faciale et cartouche filtrante polyvalente
	Gants (en nitrile, en butyle, cryogéniques, en coton)
	Chaussures (surbottes, ou intégrées)
	Couverture de survie
	Rouleaux de toile tissée adhésive de type tarlatane
	Bouteilles d'O2
	Masques Haute Concentration
	Ciseaux + Bacs de trempage
A . INDO	Dacryoserum®
Agent NRC	Eau de javel
	Charlottes type bloc
	Terre à Foulon et essuyeurs
	Casaques ouvertes
	Surchaussures
Altération de	Tests rapides
l'offre de soins	Produits de premiers secours

Tableau 3 : Modalités de recensement de l'offre en matériel – Source : CPTS Mulhouse Agglomération



Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électriques, coupure réseau téléphonique, coupure réseau d'eau

Réseau électriques	Coupure réseau téléphonique	Coupure réseau d'eau
Groupe électrogène	Satellite (couteux)	Citernes d'eau
Lanterne LED	Talkies-walkies	Réservoir tampon
Chauffage d'appoint	Radio à piles ou à manivelle	Camion-citerne à eau
Des bougies		
Lampe à pétrole		
Lampe à piles		
Chargeur et batterie solaire		
Batterie de secours		

Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire

La CPTS Mulhouse Agglomération a réalisé un recensement des professionnels de santé dans le territoire de la CPTS disposant d'une solution de téléconsultation et le type de la solution privilégiée.

Pour la participation des professionnels de santé, la CPTS de Mulhouse a pensé à la plateforme Pulsi, sur laquelle, les professionnels pourront s'inscrire pour des télécommunications

C - Désignation de référents intra CPTS métiers

La CPTS a identifié la nécessité de désigner des référents par métier en charge de recueillir, transmettre et éclaircir les différentes interrogations soulevées par les professionnels de santé lors d'une SSE. Leur mission consistera à faire le lien entre la CPTS et les professionnels sur le terrain en tenant compte des spécificités pour chaque profession. Ils feront également remonter vers la cellule de crise les informations terrain issues des entretiens effectués. Leur objectif étant de confronter l'organisation proposée par la CPTS et la réalité du terrain ainsi que recueillir le témoignage des personnes en première ligne afin d'adapter au mieux la réponse de la CPTS en cas de SSE.

Les référents devront également mettre en place des solutions d'entretien à distance en cas d'impossibilité de les effectuer en présentiel.

Ces référents sont sélectionnés selon leurs motivation, disponibilités, métiers (pharmacien, médecin etc.).



D: Identification des ressources externes au territoire de la CPTS

Les acteurs et partenaires impliqués dans la gestion d'une SSE ont été répertoriés et contactés par la CPTS Mulhouse Agglomération, y compris le SAMU, le DAC, le GHT, l'ARS du Grand Est, la préfecture du Haut Rhin, la Sous-Préfecture de Mulhouse, la gendarmerie et la police, le CPAM du Haut-Rhin, le SDIS et autres. Annexe 1

En outre, conformément aux recommandations, la CPTS de Mulhouse Agglomération, a consulté les documents supplémentaires d'analyse des risques du territoire du Haut Rhin et s'y est référée.

- Tous les risques naturels et technologiques majeurs du département sont enregistrés par chaque préfet dans le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs), commune par commune. Le préfet du Haut-Rhin, Thierry Queffélec, a recensé et enregistré un certain nombre de dangers sur son territoire, que nous avons pu examiner et intégré à notre plan d'action de gestion des risques. <u>DDRM, 2023</u>, <u>Tableau des risques majeurs du Haut Rhin</u> (2024).
- Le DICRM, également connu sous le nom de Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs, est un document obligatoire destiné aux habitants, disponible en ligne ou à la mairie. <u>DICRIM</u> (2024)
- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) rassemble tous les documents appartenant à la commune qui contribuent à l'information préventive et à la protection de la population. Il n'est pas accessible au grand public. Trame PCS (2022)



Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des risques majeurs	10
Tableau 2 : Recensement des moyens humains	13
Tableau 3 : Modalités de recensement de l'offre en matériel – Source : CPTS Mulhouse	
Agglomération	14
Liste des figures	
Figure 1 Représentation des zones sismiques	7
Figure 2 : Représentation du risque inondation en Alsace	7
Figure 3 : Représentation du risque de mouvement de terrain	
Figure 4 : Représentation du risque technologique dans le Haut-Rhin	8
Figure 5 : Représentation du risque lié au transport en Alsace	
Figure 6 : Représentation du risque nucléaire dans la région du Grand Est	
Figure 7 : Représentation du risque de rupture de barrage en Alsace	